

Nom du produit: Command Charge Herbicide

Vous trouverez ci-joint les fiches de données de sécurité (FDS) des produits, qui comprennent l'herbicide Command Charge.

Veuillez consulter les documents FDS ci-joints pour une compréhension complète des dangers associés à chaque produit avant utilisation.

Command[®] Charge A Herbicide PCP # 33558

FDS Date: 11/15/2019 Reference: 1693-5

Command® Charge B Herbicide PCP # 33535

FDS Date: 11/15/2019

Reference: 6165-7

Fabricant/Distributeur:

FMC Corporation 2929 Walnut Street Philadelphia, PA 19104 USA

Information sur le produit: 1-833-362-7722

Urgence medicale: 1-800-331-3148 (tats-Unis et Canada)

Date de preparation: 15 novembre 2019

Membre de CropLife Canada

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Command® Charge A Herbicide

FDS n°: 1693-5-A **Date de révision**: 2019-11-15

Format: NA Version 1



TIVIC

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit Command® Charge A Herbicide

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 1693-5-A

Synonymes Clomazone (F57020): 2-(2-chlorobenzyl)-4,4-dimethyl-1,2-oxazolidin-3-one (IUPAC name);

2-[(2-chlorophenyl)methyl]-4,4-dimethyl-3-isoxazolidinone (CAS Name)

Ingrédient(s) actif(s) Clomazone

Famille chimique Triazolinones

Autre Nom Commercial Command® 360 ME, Command® 36 CS, Command® 360 CS, Command® CS, Centium™

36 CS, Cirrus™ 36 CS, Cirrus™ CS, Magister CS, Director CS

PCP # 33558

<u>Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière</u>

d'utilisation_

Utilisation recommandée : Herbicide

Restrictions conseillées pour

l'utilisation

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Adresse du fournisseur

FMC Corporation 2929 Walnut Street Philadelphia, PA 19104

(215) 299-6000 ((Informations générales)

SDS-Info@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Numéro de téléphone à composer

en cas d'urgence

Urgences médicales:

1 800 / 331-3148 (États-Unis et Canada)

1 651 / 632-6793 (Tous les autres pays - Collectionner)

En cas d'urgence concernant une fuite, un incendie, un déversement ou un accident,

appelez le:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - USA) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Remplacant)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

FDS n°: 1693-5-A

Date de révision : 2019-11-15 Version 1

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1B

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

Attention

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H332 - Nocif par inhalation



Conseils de prudence - Prévention

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

P280 - Porter des gants de protection

Conseils de prudence - Réponse

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions de premiers soins supplémentaires sur cette étiquette)

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

Autres informations

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Famille chimique

Triazolinones.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Clomazone	81777-89-1	31
Nitrate de sodium	7631-99-4	1-5
Chlorure de calcium	10043-52-4	1-5
1,6-hexanediamine (70%)	124-09-4	1-5

Date de révision : 2019-11-15

Version 1

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau

pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour

connaître le traitement approprié.

Contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant

15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le

traitement approprié.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, contactez les services d'urgence;

puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement

approprié.

Ingestion Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de

traitement. Faire boire un verre d'eau si elle est capable d'avaler II ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut

pas la faire vomir non plus.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Les symptômes de surexposition comprennent une diminution de l'activité, des

larmoiements d'yeux, des saignements du nez et une incoordination.

Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant Note au médecin traitant: Un antidote spécifique pour l'exposition à ce produit n'est pas connu. Un lavage gastrique et / ou l'administration de charbon activé peuvent être envisagés. Après décontamination, le traitement doit être axé sur le contrôle des

symptômes et de l'état clinique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Dioxyde de carbone (CO2), Eau pulvérisée, Mousse, Produit chimique.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à grand débit.

Dangers spécifiques du produit

Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants

Données sur les risques d'explosion Sensibilité aux chocs

Aucun renseignement disponible.
Aucun renseignement disponible.

Sensibilité aux chocs Sensibilité aux décharges électrostatiques

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Isoler la zone d'incendie. Évaluer le vent. Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles

Il est recommandé d'avoir un plan prédéterminé pour la gestion des déversements. Des récipients vides et fermables pour la collecte des déversements doivent être disponibles.

En cas de grand déversement (impliquant 10 tonnes du produit ou plus):

Observez toutes les précautions de sécurité lors du nettoyage des déversements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Selon l'ampleur du déversement, cela peut signifier le port d'un respirateur, d'un masque facial ou d'une protection oculaire, de vêtements résistant aux produits chimiques, de gants et de bottes en caoutchouc. Arrêtez immédiatement la source du déversement si vous pouvez le faire en toute sécurité. Tenir les personnes non protégées à l'écart de la zone de déversement.

Divers

Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.

Date de révision : 2019-11-15

Version 1

Pour les intervenants d'urgence

Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

Précautions environnementales

Contenir le déversement pour éviter toute contamination supplémentaire de la surface, du sol ou de l'eau. Il faut empêcher les eaux de lavage de pénétrer dans les égouts d'eau de surface. Les rejets incontrôlés dans les cours d'eau doivent être signalés à l'organisme de réglementation compétent.

Méthodes de confinement

Il est recommandé d'étudier les possibilités de prévention des effets dommageables des déversements, tels que la formation de diguettes ou le plafonnement. Utiliser des outils et des équipements ne générant pas d'étincelles. Le cas échéant, les drains d'eau de surface devraient être couverts. Des déversements mineurs sur le sol ou une autre surface imperméable doivent être immédiatement balayés ou de préférence aspirés à l'aide d'un équipement avec un filtre final à haut rendement. Transférer dans des conteneurs appropriés. Nettoyez la zone avec du détergent et beaucoup d'eau. Absorber le liquide de lavage sur un absorbant inerte tel qu'un liant universel, de la terre de Fuller, de la bentonite ou d'une autre argile absorbante et recueillir dans des récipients appropriés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

Méthodes de nettoyage

Le cas échéant, les drains d'eau de surface devraient être couverts. Les déversements mineurs sur le sol ou sur une autre surface imperméable doivent être balayés ou de préférence aspirés à l'aide d'un équipement doté d'un filtre final à haute efficacité. Transférer dans des conteneurs appropriés. Nettoyez la zone avec un chiffon humide et / ou un détergent industriel puissant avec beaucoup d'eau. Absorber le liquide de lavage sur un absorbant approprié tel qu'un liant universel, l'attapulgite, la bentonite ou d'autres argiles absorbantes et transférer l'absorbant contaminé dans des récipients appropriés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

Les déversements importants qui pénètrent dans le sol doivent être déterrés et transférés dans des conteneurs appropriés.

Les déversements dans l'eau doivent être contenus autant que possible en isolant l'eau contaminée. L'eau contaminée doit être collectée et éliminée pour traitement ou élimination.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention

Dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact personnel avec le produit, si possible en utilisant des systèmes fermés avec contrôle à distance du système. Sinon, il est recommandé de manipuler le matériau autant que possible par des moyens mécaniques. Une ventilation adéquate ou une ventilation par aspiration à la source est requise. Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités autrement. Pour la protection individuelle dans cette situation, voir la section 8. Pour son utilisation en tant que pesticide, vérifiez d'abord les précautions et les mesures de protection individuelle figurant sur l'étiquette officiellement approuvée sur l'emballage ou les autres directives ou politiques officielles en vigueur. Si ceux-ci font défaut, voir la section 8. Pour son utilisation en tant que pesticide, recherchez d'abord les précautions et les mesures de protection individuelle sur l'étiquette officiellement approuvée sur l'emballage ou les autres directives ou politiques officielles en vigueur. Si ceux-ci font défaut, voir la section 8. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Entreposage

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement.

Produits incompatibles

Aucun connu

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

À notre connaissance, aucune limite d'exposition personnelle n'a été établie pour l'ingrédient actif de ce produit.

Nom ohimiguo	ACCIH TI V	OCHA DEI	MIOCH	Movieus
Nom chimique	I ACGIH ILV	USHA PEL	NIOSH	Mexique

Date de révision : 2019-11-15

Version 1

				10101011
1,6-hexanediamine (70%)	TWA: 0.5 ppm	-	-	Mexico: TWA 0.5 ppm
(124-09-4)				
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
Chlorure de calcium (10043-52-4)	-	-	TWA: 5 mg/m ³	-
1,6-hexanediamine (70%) (124-09-4)	TWA: 0.5 ppm	TWA: 0.5 ppm TWA: 2.3 mg/m ³	TWA: 0.5 ppm	TWA: 0.5 ppm TWA: 2.4 mg/m³

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ordre technique Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle.

Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez

l'équipement recommandé.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de

pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial. Maintenir un

bain oculaire et installations de mouillage rapide dans la zone de travail.

Protection de la peau et du corps Porter une chemise à manches longues, un pantalons long, des chaussettes, des

chaussures et des gants.

Protection des mains Porter des gants de protection chimiques en nitrile ou néoprène

Protection respiratoire Pour se protéger des expositions par la poussière, les éclaboussures ou par pulvérisation,

veuillez utiliser un masque à filtre.

Mesures d'hygiène De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des

yeux et de la peau. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les

vêtements de la maison.

Informations générales Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs

d'équipements de protection appropriés Ces recommandations s'appliquent au produit sous

sa forme commercialisée

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Brun Liquide État physique Liquide Couleur Brun

Odeur Faible Aromatique

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

pH 6.5 @ 20 °C Point de fusion/point de congélation Non applicable

Point/intervalle d'ébullition Aucun renseignement disponible

Point d'éclair > 94 °C / > 201 °F Méthode Tag en vase fermé

Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

Aucun renseignement disponible Ininflammable

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucun renseignement disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur
Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur
Aucun renseignement disponible

Densité 9.59 lb/gal

FDS n°: 1693-5-A

Date de révision: 2019-11-15

Version 1

Aucun renseignement disponible Densité Susceptible de dispersion dans l'eau Solubilité dans l'eau Aucun renseignement disponible Solubilité dans d'autres solvants Aucun renseignement disponible Coefficient de partage

Aucun renseignement disponible Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible Température de décomposition Aucun renseignement disponible Viscosité, cinématique

Viscosité, dynamique 417-430 cps

@ 23° C

Propriétés explosives Non explosif

Propriétés comburantes Aucun renseignement disponible Masse moléculaire Aucun renseignement disponible Masse volumique apparente Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Stabilité chimique Possibilité de réactions

dangereuses

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Aucun dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Chaleur, flammes et étincelles Conditions à éviter Aucun connu.

Matières incompatibles Produits de décomposition

dangereux

Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx), Chlore, Chlorure d'hydrogène.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

> 5000 mg/kg (rat) DL50 orale DL50 épidermique > 5000 mg/kg (rat)

> 3.86 mg/l 4 heures (rat) Concentration maximale atteignable (zéro la mortalité) CL50 par inhalation

Lésions oculaires graves/irritation Non irritant.

oculaire

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant.

Sensibilisation N'a pas causé de sensibilisation chez des animaux de laboratoire (souris)

Nom chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
Clomazone (81777-89-1)	1369 mg/kg	>2000 mg/kg	4 h LC50 = 4,8 mg/L
Nitrate de sodium (7631-99-4)	= 1267 mg/kg (Rat)		
Chlorure de calcium (10043-52-4)	= 1000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	
1,6-hexanediamine (70%) (124-09-4)	= 750 mg/kg (Rat)	= 1110 mg/kg (Rabbit)	

Données sur les effets toxicologiques

Symptômes Les signes de toxicité observés sur les animaux de laboratoire incluent ataxie, des larmes

colorées, une diminution de la locomotion, une dyspnée, de la diarrhée et un écoulement

buccal et nasal..

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Clomazone: L'exposition à long terme a causé une légère augmentation de wieght du foie Toxicité chronique

et de l'élargissement des hépatocytes dans les études animales

FDS n°: 1693-5-A

Date de révision : 2019-11-15

Version 1

Mutagénicité Clomazone: Pas génotoxique

Cancérogénicité Clomazone: Aucune preuve de cancérogénicité provenant d'études animales.

Effets neurologiques Clomazone: Non neurotoxique.

Toxicité pour la reproduction Clomazone: Pas de toxicité pour la reproduction.

Toxicité pour le développement Clomazone: Absence de tératogénicité chez les animaux.

STOT - exposition unique Aucun dans des conditions normales d'utilisation. STOT - exposition répétée Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Effets sur les organes cibles Clomazone: Foie

Effets neurologiques Clomazone: Non neurotoxique.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Clomazone (81777-89-1)				
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	Espèces	Valeur	Unités
Clomazone	72 h EC50	Algues	0.136	mg/l
	48 h EC50	Crustacés	12.7	mg/l
	96 h LC50	Poissons	15.5	mg/l
	21 d NOEC	Poissons	2.30	mg/l
	21 d NOEC	Crustacés	2.2	mg/l
	96 h CSEO	Algues	0.05	mg/l

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Chlorure de calcium		96 h LC50: = 10650 mg/L (Lepomis	48 h LC50: 2280000 - 3948000
10043-52-4		macrochirus) static	μg/L (Daphnia magna)
1,6-hexanediamine (70%)	96 h EC50: = 14.8 mg/L	96 h LC50: = 1825 mg/L	48 h EC50: = 23.4 mg/L (Daphnia
124-09-4	(Pseudokirchneriella subcapitata)	(Pimephales promelas) static 96 h	magna)
	72 h EC50: = 15 mg/L	LC50: = 62 mg/L (Leuciscus idus)	
	(Pseudokirchneriella subcapitata)	static 96 h LC50: > 56 mg/L	
		(Lepomis macrochirus) static	
Sodium Hydroxide		96 h LC50: = 45.4 mg/L	
1310-73-2		(Oncorhynchus mykiss) static	
Acide acétique		96 h LC50: = 75 mg/L (Lepomis	24 h EC50: = 47 mg/L (Daphnia
64-19-7		macrochirus) static 96 h LC50: = 79	magna) 48 h EC50: = 65 mg/L
		mg/L (Pimephales promelas) static	(Daphnia magna) Static
Potassium chloride	72 h EC50: = 2500 mg/L	96 h LC50: 750 - 1020 mg/L	48 h EC50: = 825 mg/L (Daphnia
7447-40-7	(Desmodesmus subspicatus)	(Pimephales promelas) static 96 h	magna) 48 h EC50: = 83 mg/L
		LC50: = 1060 mg/L (Lepomis	(Daphnia magna) Static
		macrochirus) static	
Nitrate de sodium		96 h LC50: 994.4 - 1107 mg/L	
7631-99-4		(Oncorhynchus mykiss) static 96 h	
		LC50: = 2000 mg/L (Lepomis	
		macrochirus) static 96 h LC50: 4747 - 7824 mg/L	
	Sodium chloride		48 h EC50: 340.7 - 469.2 mg/L
7647-14-5		(Oncorhynchus mykiss)	(Daphnia magna) Static 48 h EC50:
		flow-through 96 h LC50: 5560 -	= 1000 mg/L (Daphnia magna)
		6080 mg/L (Lepomis macrochirus)	
		flow-through 96 h LC50: 6020 -	
		7070 mg/L (Pimephales promelas)	
		static 96 h LC50: 6420 - 6700 mg/L	

Date de révision : 2019-11-15

Version 1

			V CI SIUII
		(Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 12946 mg/L (Lepomis macrochirus) static 96 h LC50: = 7050 mg/L (Pimephales promelas) semi-static	
Clomazone 81777-89-1	EC50 = 0.136 mg/L	96 h LC50 = 19 mg/L	48 h EC50 = 5.2 mg/L

Persistance et dégradation Clomazone: Modérément persistant. Ne pas facilement hydrolyser. Ne se biodégrade pas

facilement.

Bioaccumulation Clomazone: La substance n'a pas de potentiel de bioconcentration.

Mobilité Clomazone: Modérément mobiles. A un certain potentiel pour atteindre les eaux

souterraines.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination. Il est recommandé d'examiner les moyens possibles d'élimination dans l'ordre suivant:

- 1. La réutilisation ou le recyclage doit d'abord être envisagé. La réutilisation est interdite sauf par le titulaire de l'autorisation. S'ils sont proposés au recyclage, les conteneurs doivent être vidés et rincés trois fois (ou l'équivalent). Ne pas rejeter les eaux de rinçage dans les égouts.
- 2. L'incinération contrôlée avec épuration des gaz de combustion est possible pour les matériaux d'emballage combustibles.
- 3. Livraison de l'emballage à un service agréé pour l'élimination des déchets dangereux.
- 4. L'élimination dans une décharge ou une combustion à l'air libre ne devrait avoir lieu qu'en dernier recours. Pour une élimination dans une décharge, les récipients doivent être complètement vidés, rincés et perforés pour les rendre inutilisables à d'autres fins. En cas de brûlure, évitez de fumer.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOTCe produit n'est pas considéré comme un produit dangereux, tel que défini par le Ministère

des transports des États-Unis, 49 CFR, parties 100 à 185.

TMD Non réglementé

ICAO/IATA

N° ID/ONU UN3082

Nom officiel d'expédition Classe de danger Groupe d'emballage Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a, (Clomazone)

mballage

UN3082, Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s, Clomazone, 9, III

Désignation IMDG/IMO

N° ID/ONU UN3082

Nom officiel d'expédition Classe de danger Groupe d'emballage Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a, (Clomazone)

9 III

FDS n°: 1693-5-A

Date de révision : 2019-11-15

Version 1

No EMS F-A, S-F

Dispositions particulières Ne pas rejeter dans l'environnement

Polluant marin Ou

DésignationUN3082, Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s, Clomazone, 9, III

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

SARA 311/312 Catégories de

dangers

Danger aigu pour la santéOuiDanger chronique pour la santéOuiRisque d'incendieNonRisque de décompression soudaineNonDanger de réactionNon

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Sodium Hydroxide 1310-73-2	1000 lb			X
Acide acétique 64-19-7	5000 lb			X

CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

	Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses
ı	Sodium Hydroxide	1000 lb	
	1310-73-2	454 kg	
I	Acide acétique	5000 lb	
	64-19-7	2270 kg	

FIFRA Information

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

MISE EN GARDE

Provoque une irritation des yeux.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Date de révision : 2019-11-15

Version 1

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Nitrate de sodium 7631-99-4		X	Х
1,6-hexanediamine (70%) 124-09-4	X	X	

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-U nis)	LIS (Canada)	EINECS/ELINC S (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Clomazone 81777-89-1	107				Х	Х		
Nitrate de sodium 7631-99-4	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х
Chlorure de calcium 10043-52-4	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х
1,6-hexanediamine (70%) 124-09-4	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х

Mexique - Classe

Risque modéré, classe 2

Nom chimique	État cancérogène	Mexique
1,6-hexanediamine (70%)		Mexico: TWA 0.5 ppm

Nom chimique	Mexique - Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes - Rapport des émissions pour la fabrication, le traitement ou l'utilisation - Quantités seuils	transferts de matières polluantes -
Methylene diphenyl diisocyanate (polymeric)	100	100 kg/yr
	5000 kg/yr	

Déclaration SIMDUT

Ce produit a été classé en accord avec le Règlement sur les produits dangereux (HPR) et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le HPR

Classe de dangers du SIMDUT D2B - Matières toxiques



16. AUTRES INFORMATIONS	

NFPA	Risques pour la santé	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers
	2			physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé	Inflammabilité 1	Danger physique 0	Protection individuelle
	2*			x I

^{*}Indique un risque chronique pour la santé

Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision : 2019-11-15

Cause de la révision: sections de la FS mises à jour

FDS n°: 1693-5-A

Date de révision : 2019-11-15

Version 1

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Préparé par

FMC Corporation
Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2019 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la fiche signalétique

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Command® Charge B Herbicide

FDS n°: 6165-7-A

Date de révision: 2019-11-15

Format: NA Version 1



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit Command® Charge B Herbicide

Autres moyens d'identification

6165-7-A Code(s) du produit

Synonymes CARFENTRAZONE-ETHYL: ethyl

> a,2-dichloro-5-[4-(difluoromethyl)-4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl] -4-fluorobenzenepropanoate (CAS name); ethyl (RS)-2-chloro-3-[2-chloro-5-(4-difluoromethyl-4,5-dihydro-3-methyl-5- oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl) -4-fluorophenyl]

propionate (IUPAC name)

Carfentrazone-éthyle Ingrédient(s) actif(s)

Triazolinones Famille chimique

33535 PCP#

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide

Restrictions conseillées pour

l'utilisation

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Adresse du fournisseur

FMC Corporation 2929 Walnut Street Philadelphia, PA 19104

(215) 299-6000 ((Informations générales)

SDS-Info@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Numéro de téléphone à composer

Urgences médicales:

en cas d'urgence

1 800 / 331-3148 (États-Unis et Canada)

1 651 / 632-6793 (Tous les autres pays - Collectionner)

En cas d'urgence concernant une fuite, un incendie, un déversement ou un accident,

appelez le:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - USA) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Remplaçant)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

FDS n°: 6165-7-A

Date de révision : 2019-11-15

Version 1

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

Danger

Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H351 - Susceptible de provoquer le cancer



Conseils de prudence - Prévention

P201 - Se procurer les instructions avant l'utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Réponse

P308 + P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

Conseils de prudence - Entreposage

P405 - Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient selon les directives de l'étiquette

HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

Autres informations

Peut être nocif en cas d'ingestion. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Famille chimique Triazolinones.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	<70
2-Methylnaphthalene*	91-57-6	<30
Carfentrazone-éthyle	128639-02-1	21.9
1-Methylnaphthalene*	90-12-0	<20
n-Butanol	71-36-3	1-5
Naphthalene*	91-20-3	0.1-1

^{(*} Ce composant est un composant de l'ingrédient: Naphtha (pétrole), aromatique lourd) Les synonymes sont fournis dans la section 1.

FDS n°: 6165-7-A Date de révision: 2019-11-15

Version 1

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau

pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever au bout des 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Communiquer avec un centre

antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant

15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le

traitement approprié.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, contactez les services d'urgence;

puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement

approprié.

Ingestion Appelez un centre antipoison ou un médecin immédiatement. Il ne faut pas induire le

vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Ne donnez pas un liquide à boire à la personne. Il ne faut rien mettre dans la

bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Effets sur le système nerveux central. Effets gastro-intestinaux.

Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant Le traitement est symptomatique et consiste en un traitement de soutien. Contient du distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Poudre sèche.

Dangers spécifiques du produit Légèrement combustible. Peut brûler à des températures élevées.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun renseignement disponible.
Aucun renseignement disponible.

Equipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Isoler la zone d'incendie. Évaluer le vent.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources

d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Divers Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance

téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du

produit et de l'entreprise » ci-dessus.

Précautions environnementales Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent

par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts.

Méthodes de confinement Endiguez pour empêcher le ruissellement. Absorber avec de la terre, du sable ou autre

produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Nettoyer et neutraliser la zone de déversement, les outils et l'équipement en lavant avec de

l'eau et du savon. Absorbez l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez

les déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13.

FDS n°: 6165-7-A Date de révision: 2019-11-15

Version 1

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour

animaux pendant le stockage ou l'élimination.

Entreposage Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes, des

surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir hors de la portée des enfants et des

animaux. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement.

Produits incompatibles Agents oxydants forts

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
2-Methylnaphthalene* (91-57-6)	TWA: 0.5 ppm	-	-	Mexico: TWA 0.5 ppm
Carfentrazone-éthyle (128639-02-1)	TWA: 1 mg/m ³	-	-	-
1-Methylnaphthalene* (90-12-0)	TWA: 0.5 ppm	-	-	Mexico: TWA 0.5 ppm
n-Butanol (71-36-3)	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 300 mg/m³	IDLH: 1400 ppm Ceiling: 50 ppm Ceiling: 150 mg/m ³	Mexico: TWA 20 ppm
Naphthalene* (91-20-3)	TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³	IDLH: 250 ppm TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ STEL: 15 ppm STEL: 75 mg/m³	Mexico: TWA 10 ppm Mexico: TWA 50 mg/m³ Mexico: STEL 15 ppm
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
2-Methylnaphthalene* (91-57-6)	TWA: 0.5 ppm Skin	-	TWA: 0.5 ppm	-
			Skin	
1-Methylnaphthalene* (90-12-0)	TWA: 0.5 ppm Skin	-	TWA: 0.5 ppm	-
			Skin	
n-Butanol (71-36-3)	TWA: 15 ppm Ceiling: 30 ppm	Ceiling: 50 ppm Ceiling: 152 mg/m³ Skin	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm TWA: 60 mg/m ³
Naphthalene* (91-20-3)	TWA: 10 ppm Skin	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m³ STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m³	TWA: 10 ppm Skin	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m³ STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m³ Skin

Légende

Peau - Absorbeurs cutanés

Contrôles techniques appropriés

Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Mesures d'ordre technique

> Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs. conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez

l'équipement recommandé.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial.

FDS n°: 6165-7-A

Date de révision: 2019-11-15

Version 1

Protection de la peau et du corps Porter une chemise à manches longues, un pantalons long, des chaussettes, des

chaussures et des gants.

Protection des mains Gants de protection. S'il vous plaît respecter les instructions concernant la perméabilité et

le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé,

telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Pour se protéger des expositions par la poussière, les éclaboussures ou par pulvérisation, **Protection respiratoire**

veuillez utiliser un masque à filtre.

De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des Mesures d'hygiène

> yeux et de la peau. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les

vêtements de la maison.

Informations générales Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs

d'équipements de protection appropriés

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Liquide Aspect État physique Liquide Brun orange Couleur Aromatique Odeur

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

5.3 (solution à 1 %) pН Point de fusion/point de congélation Non applicable

Point/intervalle d'ébullition Aucun renseignement disponible Point d'éclair 75.6 °C / 168.08 °F vase clos Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucun renseignement disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucun renseignement disponible

d'inflammabilité:

Solubilité dans l'eau

Limite inférieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Pression de vapeur Densité de vapeur Aucun renseignement disponible

Densité 9.0 lb/gal 1.08 Densité

Aucun renseignement disponible Solubilité dans d'autres solvants Aucun renseignement disponible Coefficient de partage Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible Température de décomposition Viscosité, cinématique Aucun renseignement disponible Viscosité, dynamique Aucun renseignement disponible Propriétés explosives Aucun renseignement disponible Propriétés comburantes Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible Masse moléculaire Masse volumique apparente Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Stabilité chimique Possibilité de réactions Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Aucun dans des conditions normales de traitement.

dangereuses

FDS n°: 6165-7-A **Date de révision**: 2019-11-15

e de revision : 2019-11-15 Version 1

Polymérisation dangereuseUne polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles

Matières incompatiblesAgents oxydants forts.Produits de décompositionMonoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO 2). Chlorure d'hydrogène. Fluorure

d'hydrogène. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

 DL50 orale
 4077 mg/kg (rat)

 DL50 épidermique
 > 4000 mg/kg (rat)

 CL50 par inhalation
 > 6.31 mg/l 4 heures (rat)

Lésions oculaires graves/irritation Légèrement irritant.

oculaire

Corrosion cutanée/irritation cutanée Légèrement irritant (lapin).

Sensibilisation non sensibilisant

Nom chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
Naphtha (petroleum), heavy	300-2000 mg/kg	> 2 mL/kg (Nyúl)	>5,2 mg/L
aromatic			
(64742-94-5)			
2-Methylnaphthalene*	= 1630 mg/kg (Rat)		
(91-57-6)			
Carfentrazone-éthyle	= 5143 mg/kg (rat)	> 4000 mg/kg (rat)	> 5 mg/L 4h (rat)
(128639-02-1)			
1-Methylnaphthalene*	= 1840 mg/kg (Rat)		
(90-12-0)			
n-Butanol	= 700 mg/kg (Rat) = 790	= 3400 mg/kg (Rabbit) = 3402	> 8000 ppm (Rat) 4 h
(71-36-3)	mg/kg (Rat)	mg/kg (Rabbit)	
Naphthalene*	= 1110 mg/kg (Rat)	= 1120 mg/kg (Rabbit)	> 340 mg/m³ (Rat) 1 h
(91-20-3)	= 490 mg/kg (Rat)	> 20 g/kg(Rabbit)	

Données sur les effets toxicologiques

Symptômes Les signes de toxicité dans les animaux de laboratoire ont inclus mydriasis,

cyanosis, l'ataxie, dyspnea, lacrimation, et la diarrhée. .

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité chronique Causa la exposición neurotoxicidad a largo plazo (temblores en el cuerpo, disminución de

la actividad motora), disminución del peso corporal y el aumento de peso del hígado y el

bazo.

Mutagénicité Carfentrazone-éthyle : Pas génotoxique dans les études de laboratoire.

Cancérogénicité Carfentrazone-éthyle : Aucune preuve de cancérogénicité provenant d'études animales.

Des études d'inhalation d'une durée de 2 ans réalisées par le Programme national de toxicologie (NTP) n'ont pas apporté la preuve de l'activité carcinogène du naphtalène sur les souris mâles, mais il y avait des éléments de preuve de l'activité carcinogène chez les souris femelles et une preuve certaine de l'activité carcinogène chez les rats, mâles et

femelles.

Effets neurologiques Carfentrazone-éthyle : Non neurotoxique.

Toxicité pour la reproduction Carfentrazone-éthyle : Pas de toxicité pour la reproduction.

Toxicité pour le développement Carfentrazone-éthyle : Absence de tératogénicité chez les animaux.

STOT - exposition unique Non classé. STOT - exposition répétée Non classé.

FDS n°: 6165-7-A

Date de révision : 2019-11-15

Version 1

Effets neurologiques Carfentrazone-éthyle : Non neurotoxique.

Danger par aspiration Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion. Le vomissement survenant après ingestion

de ce produit peut entraîner une aspiration d'hydrocarbures aromatiques dans les

poumons, ce qui risque de provoquer un œdème mortel du poumon.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Naphthalene*	A3	Group 2B	Reasonably Anticipated	X
91-20-3				

Légende:

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Raisonnablement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Carfentrazone-éthyle (128639-	02-1)			
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	Espèces	Valeur	Unités
	72 h EC50	Algues	0.012	mg/l
	96 h LC50	Poissons	1.6	mg/l
	48 h LC50	Daphnie	>9.8	mg/l
	96 h CSEO	Algues	1.0	μg/l
	21 d NOEC	Poissons	0.0187	mg/l
	21 d NOEC	Crustacés	0.22	mg/l
	CL50	Eisenia fetida	> 820	mg/kg
	LD50 Dietary	Canard colvert Anas platyrhynchos	> 5620	ppm
	LD50 Dietary	Collin de Virginie Colinus virginianus	> 5620	ppm
	DL50 orale	Bee	> 200	μg/abeille
	LD50 contact	Bee	> 200	μg/abeille

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Carfentrazone-éthyle 128639-02-1	EC50 = 12 μg/l 14d EC50 = 0.0057 mg/L	96 h LC50 = 1.6 mg/L	48 h EC50 = 9.8 mg/L
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	72 h EC50: = 2,5 mg/L (Skeletonema costatum)	96 h LC50: = 1740 mg/L (Lepomis macrochirus) static 96 h LC50: = 19 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 2,34 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50: = 41 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50: = 45 mg/L (Pimephales promelas) flow-through	48 h EC50: = 0,95 mg/L (Daphnia magna)
n-Butanol 71-36-3	72 h EC50: > 500 mg/L (Desmodesmus subspicatus) 96 h EC50: > 500 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	96 h LC50: 100000 - 500000 μg/L (Lepomis macrochirus) static 96 h LC50: 1730 - 1910 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 1740 mg/L (Pimephales promelas) flow-through 96 h LC50: = 1910000 μg/L (Pimephales promelas) static	48 h EC50: 1897 - 2072 mg/L (Daphnia magna) Static 48 h EC50: = 1983 mg/L (Daphnia magna)
Naphthalene* 91-20-3	72 h EC50: = 0.4 mg/L (Skeletonema costatum)	96 h LC50: 0.91 - 2.82 mg/L (Oncorhynchus mykiss) static 96 h LC50: 5.74 - 6.44 mg/L (Pimephales promelas) flow-through	48 h EC50: 1.09 - 3.4 mg/L (Daphnia magna) Static 48 h EC50: = 1.96 mg/L (Daphnia magna) Flow through 48 h LC50: = 2.16 mg/L

FDS n°: 6165-7-A

Date de révision: 2019-11-15

Version 1

		VEISIOII
	96 h LC50: = 1.6 mg/L	(Daphnia magna)
	(Oncorhynchus mykiss)	
	flow-through 96 h LC50: = 1.99	
	mg/L (Pimephales promelas) static	
	96 h LC50: = 31.0265 mg/L	
	(Lepomis macrochirus) static	

Persistance et dégradation Carfentrazone-éthyle : Non persistant. Facilement hydrolyses. Ne se biodégrade pas

facilement.

Bioaccumulation Carfentrazone-éthyle: La substance n'a pas de potentiel de bioconcentration.

Mobilité Carfentrazone-éthyle : Mobilité dans le sol: Non pertinent.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau

de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination

des déchets.

Emballages contaminés Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux.

Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination. Ne

pas réutiliser ou remplir ce conteneur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT Non réglementé pour le transport si expédiés dans les emballages en non-vrac. Le

classement ci-dessous se rapporte à l'envoi dans un emballage en vrac.

N° ID/ONU UN3082

Nom officiel d'expédition
Classe de danger
Groupe d'emballage

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Carfentrazone-ethyl)
9
III

Quantité à déclarer (RQ)

Polluant marin

Napthalene (100 lb)

Carfentrazone-éthyle.

Désignation UN3082, Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, n°.o.s. (Carfentrazone-éthyle),

9, III, Polluant marin

TMD Classement ci-dessous n'est applicable que lorsqu'ils sont expédiés par bateau et n'est pas

applicable lorsque expédiés seulement par voie routière ou ferroviaire.

N° ID/ONU UN3082
Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Carfentrazone-ethyl)

Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
Confentrarene éthyle

Polluant marin Carfentrazone-éthyle .

Désignation UN3082, Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, nº.o.s. (Carfentrazone-éthyle),

9, III, Polluant marin

ICAO/IATA

N° ID/ONU UN3082

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Carfentrazone-ethyl)

Classe de danger 9

Groupe d'emballage

Désignation UN3082, Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, n°.o.s. (Carfentrazone-éthyle),

9, III, Polluant marin

Ш

IMDG/IMO

N° ID/ONU UN3082

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Carfentrazone-ethyl)

FDS n°: 6165-7-A

 $\textbf{Date de révision}:\ 2019\text{-}11\text{-}15$

Version 1

Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
No EMS F-A, S-F

Polluant marin Carfentrazone-éthyle

Désignation UN3082, Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, nº.o.s. (Carfentrazone-éthyle),

9, III, Polluant marin

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
n-Butanol - 71-36-3	71-36-3	1-5	1.0
Naphthalene* - 91-20-3	91-20-3	0.1-1	0.1

SARA 311/312 Catégories de

dangers

Danger aigu pour la santéOuiDanger chronique pour la santéOuiRisque d'incendieOuiRisque de décompression soudaineNonDanger de réactionNon

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses	
Naphthalene* 91-20-3	100 lb	X	X	X	

CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses
n-Butanol	5000 lb	<u> </u>
71-36-3	2270 kg	
Naphthalene*	100 lb	
91-20-3	45.4 kg	

FIFRA Information

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

MISE EN GARDE

Nocif en cas d'ingestion, d'absorption par la peau ou d'inhalation. Provoque une irritation oculaire modérée. Le carfentrazone-éthyle est très toxique pour les algues et modérément toxique pour les poissons.

États-Unis - Réglementations des États

FDS n°: 6165-7-A

Date de révision : 2019-11-15

Version 1

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:.

Nom chimique	Prop. 65 de la Californie
Naphthalene* - 91-20-3	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
2-Methylnaphthalene* 91-57-6	X		
1-Methylnaphthalene* 90-12-0	X	X	X
n-Butanol 71-36-3	X	X	X
Naphthalene* 91-20-3	X	X	X

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-U nis)	LIS (Canada)	EINECS/ELINC S (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	X	Х	X		Х	X	Х	Х
2-Methylnaphthalene* 91-57-6	Х	Х	Х	Х	Х	X	Х	Х
Carfentrazone-éthyle 128639-02-1					Х			
1-Methylnaphthalene* 90-12-0	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х
n-Butanol 71-36-3	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х
Naphthalene* 91-20-3	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х

Mexique - Classe

Risque sérieux, classe 3

Nom chimique	État cancérogène	Mexique
2-Methylnaphthalene*		Mexico: TWA 0.5 ppm
1-Methylnaphthalene*		Mexico: TWA 0.5 ppm
n-Butanol		Mexico: TWA 20 ppm
Naphthalene*		Mexico: TWA 10 ppm
		Mexico: TWA 50 mg/m ³
		Mexico: STEL 15 ppm

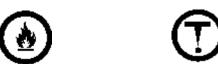
CANADA

Déclaration SIMDUT

Ce produit a été classé en accord avec le Règlement sur les produits dangereux (HPR) et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le HPR

Classe de dangers du SIMDUT

B3 - Liquide combustible D2A - Matières très toxiques



FDS n°: 6165-7-A Date de révision: 2019-11-15

Version 1

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 2		Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 1*	Inflammabilité 2	Danger physique 0	Protection individuelle X

^{*}Indique un risque chronique pour la santé

Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision : 2019-11-15

Cause de la révision: sections de la FS mises à jour

Avis de non-responsabilité

La société FMC pense que les informations et les recommandations présentées ici (comprenant les données et les énoncés) sont justes à la date d'écriture du présent document. AUCUNE GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT POUR QUELQUE BUT QUE CE SOIT, GARANTIE DE LA QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRIMÉE OU IMPLIQUÉE, N'EST ÉNONCÉE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. Les informations données ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en association avec tout autre matériel ou tout autre procédé. En outre, étant donné que les conditions et le sméthides d.utilisation sont hors du contrôle de la société FMC, elle décline toute responsabilité concernant les résultats obtenus par ou suite à l'utilisation de ce produit ou la dépendance sur de telles informations.

Préparé par

FMC Corporation
Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2019 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la fiche signalétique